

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0266**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 1, rue Georges Seguin et appartenant à la SARL d'Aménagement de l'Ilot Valdo

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0266**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 1, rue Georges Seguin et appartenant à la SARL d'Aménagement de l'Ilot Valdo**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain située 1, rue Georges Seguin angle rue Lounès Matoub à Vaulx en Velin, appartenant à la SARL d'Aménagement de l'Ilot Valdo et nécessaire à la régularisation foncière d'un terrain en nature d'espace vert et d'accès des véhicules du gymnase Jesse Owens depuis la rue Georges Seguin.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, cadastrée AT 732 pour une superficie de 303 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte, ce terrain serait acquis à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain cadastrée AT 732 pour une superficie de 303 mètres carrés, située 1, rue Georges Seguin angle rue Lounès Matoub à Vaulx en Velin, appartenant à la SARL d'Aménagement de l'Ilot Valdo et nécessaire à la régularisation foncière d'un terrain en nature d'espace vert et d'accès des véhicules au gymnase Jesse Owens.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition** à titre gratuit fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre - en dépenses : compte 2112 - fonction 844 et en recettes : compte 1328 - fonction 844 - exercice 2015.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**